

Assemblée Générale du 15 juin 2016

Projet associatif 2016 – 2020

Elargir nos horizons

Présentation synthétique

Le précédent Projet associatif portait sur la période 2010-2015. Le présent projet, présenté pour approbation à l'Assemblée Générale du 15 juin 2016, portera sur la période 2016-2020.

Le bilan du projet associatif 2010 – 2015

Le bilan du projet associatif 2010-2015 fait apparaître le dynamisme de l'association pendant cette période de 5 ans. De nombreux objectifs ont été réalisés, d'autres actions qui n'étaient pas indiquées en tant que telles dans le projet associatif, ont également pris place, dans un contexte de changements importants tant internes qu'externes.

Parmi les principales réalisations :

- L'agrément du siège et du service social
- Le développement de l'Action associative
- La création des commissions associatives
- L'évolution des établissements pour s'adapter aux besoins
- La création de deux nouveaux établissements
- La fusion absorption avec le Centre du Haut de Versac dans le Jura.
- L'attention nouvelle portée à l'accès aux soins des usagers.

L'accès aux soins, l'aide aux aidants, l'accueil de répit et l'ouverture à de nouveaux handicaps montrent bien les nouveaux enjeux auxquels l'ARIMC devra répondre dans les 5 prochaines années.

A ces enjeux s'ajoutent ceux liés à ses fonctions d'employeur et de gestionnaire, dans un contexte socioéconomique profondément modifié.

L'élaboration du projet associatif 2016 - 2020

Lors de l'Assemblée générale de juin 2015, les adhérents ont décidé de lancer une démarche d'actualisation du projet associatif pour la période 2016-2020. La méthodologie retenue s'est mise en œuvre au cours de 12 mois de travail, avec la volonté d'y associer les différentes parties prenantes de l'association :

- Elaboration des orientations stratégiques par le Bureau et le Conseil de direction juillet 2015 ;
- Enrichissement et validation des orientations stratégiques par le Conseil d'Administration en octobre 2015 ;
- Animation de groupes de travail pour faire le bilan du projet 2010-2015 et élaborer de nouveaux objectifs 2016-2020, entre janvier et avril 2016
- Formalisation du projet associatif à partir des contributions des groupes de travail par le conseil d'administration de mai 2016
- Présentation à l'Assemblée Générale de juin 2016.

Les groupes de travail du projet Associatif :

- La journée des CVS du 9 mars 2016 : 34 représentants des usagers aux CVS.
- Les groupes thématiques, animés par des administrateurs et des directeurs et composés de représentants des familles et des salariés aux CVS, d'usagers du SAVS, d'administrateurs et de directeurs. 7 thèmes : association ; société ; offre de service ; développement ; partenariat ; ressources humaines ; pilotage.

Les contributions des groupes ont été retravaillées et pour partie prises en compte dans un document enrichi et modifié par le Bureau et le Conseil d'Administration du 31 mai 2016 dont il est fait ici la synthèse.

Une association de bâtisseurs au service des personnes en situation de handicap

L'ARIMC réaffirme que la personne en situation de handicap a droit au respect, à la reconnaissance de son histoire et à une protection en rapport avec sa vulnérabilité. Elle lui reconnaît un rôle moteur dans la définition des projets, des modalités et des règles concernant son mode de vie. Les familles sont actrices, partenaires du projet de la personne handicapée. Elles exercent entre elles une solidarité active. Ainsi les valeurs de l'ARIMC sont-elles portées par un cadre éthique conforme à ses engagements, référence constante de son action.

Un cadre clair de gouvernance et de dirigeance

L'affirmation des valeurs et celle de l'éthique ne suffisent pas à elles seules à garantir une bonne mise en œuvre du projet. L'action entreprise est portée par une organisation adaptée, fiable, efficace. Cette organisation tient compte du statut des acteurs et propose des règles de gouvernance et de dirigeance, points-clés de l'architecture du présent projet :

- La gouvernance : l'exercice de la responsabilité associative à travers le fonctionnement des instances associatives
- La dirigeance : la recherche de professionnalisme au siège social comme dans les différents établissements et services
- Un service social centralisé au service des usagers et de leurs familles.

Les orientations stratégiques et les actions 2016-2020

Trois grands enjeux :

Développer l'association, améliorer la qualité de service, structurer l'organisation

Faire vivre le projet associatif dans une association solidaire et militante

ATTENTES ET AVIS DES USAGERS CONCERNANT LA VIE ASSOCIATIVE ET LE BENEVOLAT

« Être acteur dans l'ARIMC :

- Adhérer à l'association, être représentant dans les CVS, donner son avis sur la vie de l'établissement.
- Pouvoir voter pour les élections au Conseil d'Administration même si on est sous tutelle.
- Recruter des bénévoles en donnant un temps pour la rencontre avec les usagers pour mieux se connaître.
- La course de Héros est un temps très apprécié, il permet les rencontres. »

Les actions

- Mobiliser les familles et impliquer les adhérents dans la vie associative
- Préparer la relève pour les fonctions de gouvernance
- Développer et valoriser le rôle des bénévoles

- Obtenir la reconnaissance d'utilité publique pour l'Association
- Favoriser l'attractivité de l'association et accroître sa notoriété
- Développer la communication interne et externe
- Rechercher de nouvelles sources de financement et mettre en place une politique de mécénat, dons et legs.

Agir en direction de la société pour et avec les personnes en situation de handicap

ATTENTES ET AVIS DES USAGERS CONCERNANT LA CITOYENNETÉ ET LA VIE SOCIALE :

- « Participer à la vie sociale en dehors de l'établissement : Pouvoir adhérer à des associations, participer à des manifestations et aider à les organiser, rencontrer des personnes et échanger, avoir des amis en dehors de l'ARIMC.
- Comprendre que l'on a des droits mais aussi des devoirs
- Pouvoir exprimer ses opinions, pouvoir voter
- Lever les obstacles administratifs pour l'accès aux droits : Demander à l'ARIMC et aux autres associations de militer dans ce sens.

- *Se faire expliquer la politique, l'actualité afin de convaincre les Juges des tutelles que l'on sait ce qu'on fait en votant.*
- *Manifester dans la rue.*
- *Participer à la vie de la commune, pouvoir se faire élire.*
- *Sensibiliser les valides aux handicaps : aller dans les écoles, être présent dans les commissions accessibilité.*
- *Avoir une vie sociale c'est aussi... Vivre en hébergement collectif, avoir le droit d'aimer, avoir la possibilité de sortir, utiliser les équipements collectifs sportifs et culturels. »*

Les actions

- Interpeller la société sur la place qu'elle accorde au handicap et faire valoir les règles qu'elle a elle-même édictées.
- Encourager les personnes en situation de handicap à participer à la vie sociale, associative, et politique.
- Améliorer l'accès aux droits, à la culture, aux loisirs et aux sports.
- Etre à l'écoute des nouvelles technologies et réfléchir à leur acceptabilité dans la recherche de l'autonomie et du mieux vivre ensemble. Les mettre en œuvre de façon intelligente.

Accompagner les usagers : une recherche permanente d'amélioration

ATTENTES ET AVIS DES USAGERS POUR AMELIORER LA VIE QUOTIDIENNE :

- *« Avoir la possibilité de repas plus individuels ou avec des amis*
- *Pouvoir préserver son espace privé, fermer sa porte avec une carte*
- *Développer la domotique, adapter des meubles et l'aménagement de l'espace personnel pour être plus autonome là où l'on vit*
- *Pouvoir personnaliser sa chambre, la décorer*
- *Favoriser la vie de couple, avoir plus de chambre de couples dans les établissements*
- *Avoir plus de professionnels pour aider le jour la nuit et le weekend end, et moins de remplaçants*
- *Avoir plus de disponibilité des professionnels pour des temps d'écoute.*
- *Pouvoir se coucher plus tard si l'on en a envie*
- *Pouvoir sortir plus souvent, faire plus d'activités*
- *Pouvoir sortir pour rencontrer d'autres personnes*
- *Ne pas fermer les portails en journée ou faire en sorte de pouvoir sortir librement ».*

Les actions

- Evaluer le respect des personnes handicapées et mettre en place un plan d'action d'améliorations en matière de bientraitance et vigilance
- Poursuivre la réflexion éthique engagée à l'échelle de l'association
- Répondre aux enjeux de la scolarisation, de l'éducation et de la formation des usagers
- Repenser le travail adapté
- Comprendre et prendre en compte l'évolution des publics accueillis. Etre à l'écoute des besoins.
- Améliorer l'accès aux soins et accompagner la médicalisation de nos services
- Mieux prendre en compte la dimension de la vie affective et sexuelle
- Développer l'aide aux aidants
- Développer un accompagnement familial des personnes isolées.

Poursuivre un développement volontaire et maîtrisé

ATTENTES ET AVIS DES USAGERS CONCERNANT L'AVENIR :

- *« Avoir un domicile personnel*
- *Expérimenter la colocation*
- *Vivre en établissement dans des unités plus petites, de 5 à 7 personnes*
- *Pouvoir avoir des lieux, pour des moments de vie en couple*
- *Améliorer l'aide entre pairs, entre les personnes marchantes et les personnes à mobilité réduite et en fauteuil*
- *Avoir des établissements encore plus accessibles : mobilier des espaces collectifs et des chambres, ascenseurs plus nombreux pour faciliter les déplacements... »*

Les actions

- Rendre plus lisible la diversité des accueils proposés à l'ARIMC
- Clarifier et maîtriser la stratégie de développement de l'Association
- Proposer des créations de places aux autorités
- Répondre aux appels à projet correspondant à notre stratégie de développement
- Etudier les demandes des associations cherchant un soutien ou une reprise
- Diversifier l'offre de service pour répondre aux évolutions et à la diversité des âges, des situations et des aspirations.

Créer et participer à des partenariats ouverts et structurés

Les actions

- Etre présent dans les instances consultatives et décisionnaires locales, départementales et régionales
- Participer aux instances de réflexion médico-sociales
- Contribuer à la politique et aux actions de la FFAIMC et agir pour une Fédération forte et reconnue
- S'inscrire dans des réseaux, créer des synergies et des coopérations
- Explorer les ressources de partage d'informations
- Développer et formaliser par des conventions, les partenariats et les coopérations avec le sanitaire.

Assurer une gestion dynamique des ressources humaines

Les actions

- Développer la communication interne
- Elargir les compétences des professionnels
- Favoriser la mobilité des professionnels

- Favoriser le bien-être au travail et la prévention des risques psycho-sociaux
- Soutenir la qualité du management à tous les niveaux de l'encadrement
- Favoriser le remplacement de qualité des absents
- Avoir une réflexion sur les salariés avec des bas-salaires ou en précarité
- Harmoniser les procédures et processus au niveau associatif
- Trouver des solutions pour partager les ressources humaines « rares »

Garantir un pilotage à la hauteur des enjeux

Les actions

- Structurer l'organisation par pôles
- Disposer d'un système d'informations structuré et performant
- Développer la rigueur dans la gestion et l'utilisation des ressources
- Optimiser la gestion du patrimoine et la sécurité
- Mettre en place un service qualité et gestion des risques.

La mise en œuvre du projet associatif

Le projet associatif sera traduit en « facile à lire et à comprendre » et communiqué à l'ensemble de l'association et de ses partenaires à partir de septembre 2016. Une synthèse en 4 pages permet une présentation rapide du projet associatif.

Le projet associatif est décliné dans un plan d'action contenant des objectifs opérationnels et des indicateurs de suivi de ces objectifs.

Un comité de suivi du projet associatif se réunit deux fois par an pour faire le point sur la mise en œuvre et sur les éventuels ajustements à opérer. Il présente chaque année un bilan annuel lors de l'Assemblée générale.



Merci aux participants des groupes de travail pour leur contribution à l'actualisation du projet associatif